

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de maintenance en marine de plaisance

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	1/40

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	11
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	17
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	35
Glossaire du REAC	37

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	3/40

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre a été créé en 1983 et ré homologué en 1997 et 2001

Il a été successivement :

- révisé en décembre 2004 sous l'intitulé « agent(e) de maintenance en marine de plaisance », sur la base de 5 activités ;
- révisé en novembre 2006 sur la base de 4 activités ;
- prorogé en octobre 2011 jusqu'au 01/10/2012 afin d'être révisé en même temps que le titre professionnel MRMP ;
- révisé en juillet 2012, pour une durée de 5 ans, sur la base de 3 activités ;
- prorogé en juin 2017 de six mois ;
- révisé en décembre 2017, pour une durée de 3 ans sur la base de 3 activités.

Le titre est proposé à la révision, sous le même intitulé, et sur la base de 3 activités et de 9 compétences.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Lors de la précédente révision, le titre avait été validé pour une durée de 3 ans afin de mesurer l'impact du numérique et des motorisations hybrides et électriques sur l'emploi.

Le travail de veille continue, les échanges avec la fédération des industries nautique et l'enquête menée à l'automne 2019 auprès d'une vingtaine d'entreprises du secteur nous amène à proposer les référentiels inchangés.

Les réponses des entreprises de négoce et maintenance ainsi que des loueurs de bateaux de plaisance ont permis de vérifier que les évolutions réalisées lors de la précédente révision (en 2017) étaient toujours d'actualité.

La révision du titre professionnel intervient dans un contexte économique de reprise avérée de l'activité toujours tirée par le secteur de la construction de bateaux de plaisance en constante progression depuis 2012. Les chantiers de maintenance des bateaux de plaisance et les motoristes progressent eux aussi mais de manière beaucoup plus modeste.

L'analyse de la veille, des échanges avec la fédération des industries nautiques et des résultats de cette enquête permet de vérifier :

- que les compétences de l'emploi n'évoluent pas de manière significative notamment sur le domaine du numérique ;
- que les savoir-faire communs aux emplois d'agents de maintenance et de mécaniciens réparateur subsistent ;
- que les motorisations électriques et hybrides ne se développent pas de manière significative dans le secteur de la navigation de plaisance.

Liste des activités

Ancien TP : Agent de maintenance en marine de plaisance

Activités :

- Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance
- Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance
- Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance

Nouveau TP : Agent de maintenance en marine de plaisance

Activités :

- Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance
- Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	5/40

- Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	6/40

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance	1	Manutentionner des bateaux de plaisance
		2	Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance
		3	Manœuvrer au port des bateaux de plaisance
		4	Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance
2	Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance	5	Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester
		6	Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance
3	Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance	7	Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance
		8	Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance
		9	Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	8/40

FICHE EMPLOI TYPE

Agent de maintenance en marine de plaisance

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'agent de maintenance en marine de plaisance assure la maintenance des bateaux de plaisance à voiles ou à moteur qu'ils soient maritimes ou fluviaux.

Il :

- réalise ou participe à la manœuvre et à la manutention des bateaux : mises au sec ou à l'eau, mâtages /démâtages et calages des bateaux ;
- entretient, carène et répare les coques, essentiellement en matériaux composite ;
- installe et entretient les servitudes ;
- installe et entretient l'accastillage et le gréement, optimise ceux-ci à la demande du client ;
- réalise l'entretien courant, et l'hivernage des moteurs hors-bords et in-bord ;
- vérifie l'installation électrique des bateaux, raccorde et met en service de nouveaux matériels ;
- prépare, organise et planifie son intervention ;
- recherche et exploite les informations contenues dans les documentations techniques ;
- échange oralement sur le travail à réaliser avec le responsable du chantier, avec le client ;
- utilise des schémas d'implantation, de raccordement ;
- renseigne les documents administratifs (fiche de réparation, bon commandes de pièces ou de matériaux spécifiques).

L'agent de maintenance en marine de plaisance travaille généralement dans un chantier nautique ou fluvial spécialisé dans la maintenance, la location ou la vente de bateaux de plaisance à voile ou à moteur.

Ces interventions portent principalement sur des bateaux en matériaux composite verre /polyester, jusqu'à environ 24 mètres de longueur, qui constituent la majeure partie du parc.

Il travaille généralement seul, à partir d'une fiche de réparation ou de la demande orale du responsable parfois en présence de la clientèle.

Son activité s'exerce dans différents lieux : atelier d'un chantier, à l'extérieur, sur terre-plein ou à flot.

Il est amené à travailler en hauteur, dans des espaces réduits, dans des positions parfois inconfortables. Il manipule des charges lourdes ou encombrantes, des outils ou des produits dangereux.

Il est amené à porter des équipements de protection individuelle et à respecter des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Il peut être conduit à : utiliser des engins de manutention, manœuvrer des bateaux au moteur, utiliser un véhicule routier pour se déplacer.

Pour la conduite des bateaux, véhicules et engins, il doit être en possession du permis ou de l'autorisation de conduite adaptée au type de véhicule (permis bateau, permis de conduire B, E, C, mention additionnelle 96) et doit respecter les réglementations de conduite.

Son amplitude de travail peut être variable. Durant la saison il peut travailler le weekend.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

La maintenance, la vente des bateaux de plaisance neufs ou d'occasions, la location de voiliers, de bateaux à moteurs ou de bateaux fluviaux, les shipchandlers.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Agent de maintenance.

Ouvrier très qualifié de maintenance.

Gréeur.

Accastilleur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	9/40

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Division 240 : Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance
Manutentionner des bateaux de plaisance
Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance
Manœuvrer au port des bateaux de plaisance
Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance

2. Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance
Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester
Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance

3. Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance
Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance
Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance
Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance

Compétences transversales de l'emploi

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective nationale des entreprises relevant de la navigation de plaisance du 31 mars 1979. Étendue par arrêté du 1er juin 1988 JORF 8 juin 1988.
Code(s) NSF :
225s--Mise en œuvre des plastiques et des matériaux composites

Fiche(s) Rome de rattachement

I1601 Installation et maintenance en nautisme

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	10/40

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel en marine de plaisance réalise des interventions d'entretien périodique sur les œuvres vives, les œuvres mortes et le moteur d'un bateau. Il manutentionne un bateau à terre et le manœuvre à flot.

A partir d'un ordre de mission oral ou écrit, le professionnel en marine de plaisance intervient sur des bateaux à voiles ou à moteurs, jusqu'à environ 24 mètres de longueur pour :

- manœuvrer au port un bateau de plaisance (appareillage, accostage, amarrage, ...)
- déplacer le bateau sur le terre-plein, à l'aide d'une remorque (ber hydraulique, remorque de route...) et d'un véhicule tracteur (tracteur agricole, fourgon, 4x4, chariot élévateur...)
- disposer les sangles de levage au mieux du centre de gravité du bateau ;
- aider le grutier dans la manutention ;
- réaliser à l'aide d'un portique ou d'une remorque la mise à l'eau ou la mise à terre du bateau ;
- vérifier les étanchéités des organes fixes ou mobiles ;
- préparer les tins, épontilles et bers nécessaires aux calages ;
- caler le bateau dans ses lignes à l'aide d'un ber, d'épontilles ou béquilles, lignes de tins, bien positionné par rapport aux bateaux déjà sur le terre-plein ;
- caréner les œuvres vives sur une aire « propre » ;
- choisir un antifouling adapté ;
- appliquer un antifouling en respectant le mode opératoire du fabricant ;
- nettoyer, rénover les œuvres mortes d'un bateau ;
- vérifier l'armement de sécurité, le système d'amarrage et de mouillage ;
- réaliser l'entretien courant du moteur : vidange, remplacement de bougies, remplacement de la turbine de pompe à eau, hivernage / déshivernage d'un moteur ;
- mettre en route un moteur marin hors-bord ou in-bord et vérifier son fonctionnement ;
- éliminer les produits et déchets dangereux ou nocifs en respectant les procédures mises en place dans l'entreprise ;
- respecter les consignes de sécurité et porter les équipements de protection individuelle adaptés ;
- rendre compte par écrit ou oralement du travail réalisé et de toute anomalie constatée ;
- renseigner par écrit les fiches d'interventions, le carnet de suivi du bateau ;
- rédiger un bon de commande de pièces ou de sortie magasin ;
- organiser, ranger, nettoyer son poste de travail ;
- ranger les documentations exploitées.

Cette activité est réalisée le plus souvent seul, dans un chantier de maintenance de bateaux de plaisance, chez un vendeur de bateaux de plaisance, chez un loueur de bateaux (fluvial ou maritime) sous la responsabilité d'un chef d'atelier ou d'un chef de chantier.

Elle s'exerce au port, pour partie à flot et à terre sur l'aire de carénage, le terreplein du chantier ou l'atelier du chantier.

Le professionnel en marine de plaisance est responsable des bateaux, outils, outillages et équipements qui lui sont confiés.

Il est en relation avec le personnel du port, le personnel affecté à la manutention des bateaux, le personnel de l'entreprise : collègues, responsable d'atelier ainsi qu'avec des clients.

Il réalise ces interventions dans le strict respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur tout en respectant l'intégrité du bateau.

Il porte les équipements de protection individuelle adaptés au travail qu'il réalise.

Pour la conduite des bateaux, véhicules et engins, il doit connaître le permis ou l'autorisation de conduite adaptée au type de véhicule (permis bateau, permis de conduire B, E, C, mention additionnelle 96) et

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	11/40

respecter les réglementations de conduite.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Division 240 : Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Manutentionner des bateaux de plaisance
Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance
Manœuvrer au port des bateaux de plaisance
Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance

Compétences transversales de l'activité type

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	12/40

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'agent de maintenance en marine de plaisance répare les coques, les ponts en matériaux composite verre / polyester (trous, rayures, délaminage), il réalise des opérations simples de maintenance et de rénovation sur des pièces en bois non structurales (planchers, panneaux, cloisons, tiroirs, ...).

A partir d'une demande orale, ou d'un ordre de travail, l'agent de maintenance en marine de plaisance sur des bateaux à voiles ou à moteurs en matériaux composites d'une longueur inférieure à 24 mètres :

- analyse la demande ;
- vérifie le calage du bateau dans ses lignes si nécessaire ;
- évalue les dégâts en cas de réparation, fait " l'état des lieux " en cas d'opération de maintenance ;
- liste les matériaux et consommables nécessaires ;
- prépare l'outillage ;
- vérifie le niveau d'osmose ;
- dépose et repère tout armement ou accastillage situés dans les zones d'intervention si nécessaire ;
- protège soigneusement toutes les parties du bateau susceptibles d'être salies ou endommagées par les travaux ;
- prépare les produits (gelcoat, résines, ...) en respectant scrupuleusement les modes opératoires de préparation des produits ;
- réalise la(les) réparation(s) structurelle(s) ou d'aspect, sur une coque en composite (verre/polyester) de construction sandwich ou monolithique, après avoir choisi (avec le responsable de l'atelier) l'échantillonnage des tissus ad-hoc et le type de résine et gelcoat ;
- réalise la finition par polishage/lustrage ;
- réalise les opérations d'entretien, ou de modification d'élément en bois (non structurel) de type : vaigrage, main courante, porte, tiroirs, abattant, plancher ;
- entretient l'ensemble des panneaux vernis ;
- informe le client des opérations réalisées et de toutes anomalies constatées ;
- élimine les produits et déchets dangereux ou nocifs en respectant les procédures mises en place dans l'entreprise ;
- rend compte par écrit ou oralement de toute anomalie constatée ;
- renseigne par écrit les fiches d'interventions, le carnet de suivi du bateau ;
- rédige un bon de commande de pièces ou de sortie magasin.

Cette activité est réalisée le plus souvent seul, dans un chantier de maintenance de bateaux de plaisance ou chez un loueur de bateaux (fluvial ou maritime), sous la responsabilité d'un chef d'atelier ou de chantier. Elle s'exerce sur un bateau de plaisance au port, pour partie à flot et à terre, sur l'aire de carénage, le terreplein du chantier ou l'atelier du chantier.

L'agent de maintenance en marine de plaisance est responsable des bateaux, outils, outillages et équipements qui lui sont confiés.

Il est en relation avec le personnel du port, le personnel affecté à la manutention des bateaux, le personnel de l'entreprise : collègues, responsable d'atelier ainsi qu'avec les clients.

Il réalise ces interventions dans le strict respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur tout en respectant l'intégrité du bateau.

Il porte les équipements de protection individuelle adaptés au travail qu'il réalise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	13/40

Néant.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester
Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance

Compétences transversales de l'activité type

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	14/40

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'agent de maintenance en marine de plaisance pose, raccorde, met en service et répare des équipements ou circuits électriques, des équipements de confort à bord, des composants d'accastillage et des composants du gréement sur des bateaux à voiles ou à moteurs.

À partir d'un ordre de travail verbal ou écrit, l'agent de maintenance en marine de plaisance :

- intervient sur les équipements de confort à bord (par exemple : circuit d'eau propre ou usée, WC marins, circuit de gaz) :
 - contrôle de l'état et du fonctionnement à partir de check-list, remplacement des équipements défectueux, installation et mise en service de nouveaux équipements.
- intervient sur des équipements ou circuits électriques (par exemple : feux de navigation, guindeau, propulseur d'étrave, chargeur de quai) :
 - contrôle de l'état et du fonctionnement à partir de check-list, remplacement des composants ou circuits défectueux, dépannage, installation et mise en service de nouveaux équipements.
- intervient sur des composants d'accastillage (par exemple : winches, chariots, rails, panneaux de ponts, hublots, chandeliers, filières) :
 - contrôle de l'état et du fonctionnement à partir de check-list, remplacement des composants défectueux, installation et mise en service de nouveaux équipements, réparation, remplacement de « vitrages », réfection de l'étanchéité ;
 - reprise d'une fixation d'accastillage sur le pont (reprise de stratification) ;
 - ajustage, retouche ou fabrication des pièces d'accastillage (patte, équerre, support,...) en utilisant les outils et outillages manuels : scie, perceuse, tarauds, filières.
- intervient sur des composants du gréement (par exemple : haubans, étai, écoute, drisse, tangon) :
 - contrôle de l'état et du fonctionnement à partir de check-list, remplacement des composants défectueux, installation et mise en service de nouveaux équipements, réparation, remplacement du gréement courant, matelotage ;
 - démantèlement, matage, préériglage du haubanage, stockage des espars.
- organise, range et nettoie son poste de travail.
- renseigne par écrit les fiches d'interventions, le carnet de suivi du bateau.

Cette activité est réalisée le plus souvent seul, sous la responsabilité d'un chef d'atelier ou de chantier. Elle s'exerce sur un bateau de plaisance au port, pour partie à flot et à terre, sur l'aire de carénage, le terreplein du chantier ou l'atelier du chantier.

L'agent de maintenance est responsable des bateaux, outils, outillages et équipements qui lui sont confiés. Il doit déterminer précisément l'intervention à réaliser. Si celle-ci dépasse son champ de compétence, il doit en informer son hiérarchie.

Il organise lui-même ses interventions et consigne les opérations effectuées.

Il utilise la documentation technique fournie par les constructeurs d'appareillages et d'équipements, et éventuellement celle du bateau.

Il est en relation avec le personnel du port, le personnel affecté à la manutention des bateaux, le personnel de l'entreprise : collègues, responsable d'atelier, ainsi qu'avec les clients.

Il réalise ces interventions dans le strict respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur, tout en respectant l'intégrité du bateau.

Il porte les équipements de protection individuelle adaptés au travail qu'il réalise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	15/40

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance
Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance
Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance

Compétences transversales de l'activité type

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	16/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Manutentionner des bateaux de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail verbal ou écrit : déplacer, entreposer ou mettre à l'eau un bateau de plaisance à l'endroit indiqué en utilisant les moyens appropriés.

Respecter les règles de sécurité, les procédures d'utilisation des équipements de manutention et les autorisations de conduite.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel en marine de plaisance exerce cette compétence le plus souvent à l'extérieur dans l'enceinte d'un chantier naval ou d'une zone portuaire. Il travaille seul ou au sein d'une équipe, il peut être amené à assister les agents de port ou les conducteurs de grues ou autres engins. Il porte des équipements de protection individuelle. Il est responsable de sa propre sécurité, de celle des autres membres de l'équipe et de l'intégrité des équipements et bateaux qui lui sont confiés.

Critères de performance

Les règles de manutention en sécurité, de calage, de mise à l'eau et de sortie d'eau des bateaux de plaisance sont connues et appliquées.

Le bateau est manutentionné en sécurité, avec les équipements de manutention adéquats.

L'ensemble bateau, remorque et véhicule tracteur est prêt pour un transport routier : remorque réglée, bateau sanglé, ensemble routier conforme au code de la route.

Les réglementations et autorisations relatives à la conduite d'un ensemble bateau remorque sont connues (Caces, permis E, mention additionnelle 96) et appliquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manœuvrer le bateau sur le terre-plein, à l'aide d'un ber hydraulique et d'un véhicule adapté.

Disposer les sangles de levage au mieux du centre de gravité du bateau.

Aider le grutier dans la manœuvre.

Réaliser à l'aide d'un portique ou d'une remorque la mise à l'eau ou la mise au sec du bateau.

Caler un bateau de plaisance sur un ber hydraulique, sur une remorque de route.

Caler le bateau dans ses lignes à l'aide de bers, ½ ber, d'épontilles, de tins, de béquilles.

Positionner le bateau manutentionné sur le terreplein de telle sorte qu'il ne gêne pas la manutention des autres bateaux.

S'assurer du bon emplacement des bateaux en fonction des plannings de mises à l'eau et mises au sec.

Respecter les règles de sécurité, les procédures d'utilisation des équipements et les autorisations de conduite.

Prendre connaissance des marées et de la météo.

Prendre connaissance des demandes des clients et consulter le cas échéant la documentation technique spécifique du bateau.

Echanger avec le grutier pour l'aider efficacement.

Connaissance des notions de forces, poids, centre de gravité ainsi que les unités utilisées.

Connaissance de la structure des bateaux et des emplacements adéquats pour exercer des efforts.

Connaissance des différents équipements de manutention et d'élingage.

Connaissance de la législation pour la conduite avec remorque de route (réglementation du permis B, E, mention additionnelle 96).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	17/40

Connaissance de la conduite de chariot ou tracteurs (réglementation Caces).
Connaissance du calage des bateaux à l'aide de ber, 1/2 bers, tins, épontilles, béquilles, remorques, bers hydraulique.
Connaissance de l'amarrage des bateaux.
Connaissance de la répartition des charges sur les différents points d'appui.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	18/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail verbal ou écrit, caréner et protéger les œuvres vives (parties immergées) d'un bateau de plaisance pour leur rendre les performances de glisse d'origine.
Nettoyer et rénover les œuvres mortes (parties émergées).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce fréquemment à l'extérieur sur une aire de carénage, bateau sorti de l'eau et calé.

Le professionnel en marine de plaisance travaille en autonomie, souvent seul sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou chef d'atelier. Il respecte les règles d'hygiène de sécurité et de protection de l'environnement.

Il porte les équipements de protection individuelle (gants, lunettes, masque, chaussures de sécurité, casque) adaptés aux travaux qu'il réalise.

Il délimite et confine l'aire de travail si nécessaire.

Critères de performance

Le choix des produits d'entretien (rénovateur, antifouling, ...) est adapté : au type de bateau et au programme de navigation, en quantité et conditionnement.

Les modalités de préparation des œuvres vives et mortes ainsi que les modalités d'application des produits de carénage et de rénovation sont connues et appliquées.

Les éventuels défauts sur les œuvres vives et les œuvres mortes sont identifiés.

Les critères d'un bateau propre et entretenu sont connus.

Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Préparer le bateau : fermer les vannes, enlever les différentes sondes et visser les bouchons.

Choisir un antifouling en fonction du programme de navigation, du matériau support et de la zone d'échouage.

Calculer la quantité d'antifouling nécessaire : proportion, surface, volume, utilisation de formules spécifiques.

Vérifier le jeu de la bague hydrolube et de la chaise d'arbre (remplacer la bague si nécessaire).

Vérifier le jeu du safran.

Nettoyer une carène avec un nettoyeur haute pression et un grattoir.

Poncer et polir si nécessaire la carène et poser une bande cache.

Appliquer un antifouling à la brosse et au rouleau.

Nettoyer les œuvres mortes.

Coller une bande décorative "stickage" sur une coque.

Changer les anodes.

Appliquer les règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Porter les équipements de protection individuelle adaptés.

Réparer une rayure ou un éclat de gel coat.

Repérer, identifier un phénomène d'osmose.

Changer une bague hydrolube.

Déchiffrer et appliquer les instructions et modes opératoires.

Prendre en compte les fiches produit.

S'assurer de la disponibilité des outils, outillages, consommables et de l'aire de carénage propre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	19/40

Rendre compte oralement de l'avancement de son travail à son responsable.
Décrire le travail réalisé au client.
Alerter oralement et par écrit le responsable du chantier en cas d'anomalies ou dysfonctionnements constatés et si besoin en informer le client.
Renseigner une fiche d'activité, un bon de sortie magasin, une fiche de travail pour facturation.
Compléter l'historique du bateau.

Connaissance du vocabulaire nautique : coque, appendices, pont, intérieur.
Connaissance en calcul des surfaces, des volumes et des proportions : la règle de trois.
Connaissance des différentes unités de surfaces et de volumes et des conversions.
Connaissance sur les produits d'entretien des coques et des ponts de bateaux de plaisance en matériau composite verre / en polyester.
Connaissance des phénomènes de corrosion : différents types, moyens de protection.
Connaissance des phénomènes d'osmose des bateaux : conditions d'apparition, traitement et prévention.
Connaissance des techniques et produits de réparation d'une rayure ou éclat de gel-coat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	20/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Manœuvrer au port des bateaux de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail verbal ou écrit, mettre en service après vérifications, un bateau motorisé et effectuer diverses manœuvres d'accostage, d'appareillage et d'amarrage dans le port.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au port, ou au mouillage. Il intervient seul ou à plusieurs : pour les grosses unités l'aide d'un collègue peut être nécessaire. Il ne peut manœuvrer les bateaux qu'en fonction des permis qu'il détient.

Critères de performance

Les différentes manœuvres et les règles de sécurité, de navigation, sans dégrader les autres bateaux et équipements du port, sont connues et appliquées.

Les règles et modes d'amarrage d'un bateau de plaisance ainsi que les principaux nœuds sont connus et maîtrisés.

L'utilisation de l'annuaire des marées est maîtrisée.

Les vérifications avant de manœuvrer un bateau au moteur en toute sécurité sont connues et appliquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Préparer le bateau pour la manœuvre : matériel d'amarrage et de protection du bateau (pare-battages, amarres...), moteur (contrôler le niveau d'eau, d'huile, de carburant, ouvrir la vanne d'eau de refroidissement, fermer le coupe-circuit, ...).

S'assurer auprès de la capitainerie ou de son employeur des conditions météo.

Mettre en route le moteur et s'assurer que son fonctionnement est normal.

Amarrer un bateau.

Réaliser des opérations de matelotage : nœud de chaise, nœud de cabestan, nœud en huit, réaliser un tour mort et deux demi-clés, tourner une chaîne sur une bitte, tourner une amarre sur un taquet, lover un cordage.

Manœuvrer un bateau de plaisance (marche avant, arrière, accostage, appareillage, ...).

Se renseigner, identifier l'emplacement précis que doit occuper le bateau.

Etre en possession des clés et consignes particulières.

Organiser chronologiquement le déroulement et l'enchaînement des opérations.

Prendre en compte si besoin les horaires des marées.

Anticiper les situations dangereuses.

Entretenir avec le personnel portuaire des relations de travail professionnelles.

Connaissance des usages et du règlement de port dans lequel il intervient.

Connaissance des différents types d'amarrage.

Connaissance du calcul des marées.

Connaissance des règles de navigation et de sécurité en vigueur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	21/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail oral ou écrit, réaliser des vidanges (moteur, transmission), le remplacement de composants (filtres, anodes, bougies, liquide de refroidissement), l'hivernage, le déshivernage, la mise en route et la vérification du fonctionnement des motorisations hors-bord et in-bord. Former les clients à la prise en main des motorisations marines.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est réalisée le plus souvent seul, sous la responsabilité d'un chef d'atelier ou de chantier.

Elle s'exerce généralement bateau à flot ou bateau calé à terre (en extérieur sur terre-plein, ou dans un atelier).

Critères de performance

Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.

Les différentes opérations d'entretien courant des moteurs marins sont connues ainsi que les procédures d'intervention.

Les consommables et pièces de rechange choisies sont adaptées et conforme aux notices constructeurs.

L'intervention d'entretien est conforme aux spécifications du constructeur, les modes opératoires sont suivis, des outils, outillages adaptés sont utilisés, le moteur est fonctionnel, le reste du bateau n'est pas dégradé.

La fiche de réparation est renseignée, et les éventuelles explications données au client sont claires, exactes et complètes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en service un moteur "hors-bord" ou "in-bord".

Vérifier et contrôler le fonctionnement d'une motorisation marine hors-bord et in-bord : mesurer des paramètres moteur.

Réaliser des serrages contrôlés (clé dynamométrique).

Utiliser, exploiter la documentation technique du constructeur pour définir les opérations d'entretien à réaliser.

Choisir des consommables conforme aux prescriptions du constructeur et à la logique d'approvisionnement du chantier.

Vidanger un moteur ou une transmission par gravité ou à l'aide d'une pompe : remplacer le filtre, le ou les joints, l'huile.

Éliminer les consommables usagés en respectant les règles de protection de l'environnement.

Contrôler, vérifier, remplacer le liquide de refroidissement d'un moteur thermique.

Contrôler, vérifier, remplacer des anodes moteurs, de transmission (ligne d'arbre, embase).

Vérifier le fonctionnement et lubrifier les commandes d'un moteur marin.

Rincer à l'eau douce le circuit de refroidissement d'un moteur marin.

Hiverner, déshiverner un moteur marin.

Contrôler et entretenir une batterie.

Réaliser un bon de sortie magasin.

Réaliser un essai en mer avec un client.

Renseigner l'ordre de travail et le carnet d'entretien du bateau.

Préparer l'outillage, la matière d'œuvre nécessaires et le mode opératoire de l'intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	23/40

Prendre en compte les facteurs extérieurs (horaires de marée, place au ponton, date prévisionnelle de livraison du bateau).

Réceptionner les bateaux à hiverner ou à entretenir et établir avec le client la fiche de réparation.

Expliquer à un client les travaux à faire ou déjà réalisés.

Remplir la fiche de travail pour facturation.

Alerter le responsable du chantier en cas d'anomalies ou dysfonctionnements constatés et si besoin informer le client.

Montrer au client comment prendre en main son moteur ou bateau.

Rendre compte oralement de l'avancement des travaux à sa hiérarchie et aux autres agents dans le cas d'un travail en équipe.

Connaissance de la technologie des moteurs marins in-bord et hors-bord.

Connaissance des transmissions marines (ligne d'arbre, embase de hors-bord, sail drive, Z drive, ...)

Connaissance de ce qu'est une force, un couple.

Connaissance des documents constructeurs : tableau de maintenance.

Connaissance des différents types de graisses et lubrifiants moteurs.

Connaissance des opérations d'entretien courant des moteurs marins

Connaissance des conditions de stockage et d'élimination des consommables usagés, règles de protection de l'environnement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	24/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail verbal ou écrit, réparer des chocs, des rayures, des éclats, des délaminages, des déchirures et des dépolissages sur la coque, le pont et les renforts structurels des bateaux en matériaux composites verre-polyester.

Procéder à la remise en état des appendices (masticage ou stratification).

Redonner un aspect esthétique par des opérations de lustrage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur un bateau en atelier, sur parc ou sur un bateau à l'eau. Ces réparations ont parfois des dimensions conséquentes.

Ces interventions sont généralement nécessaires suite à des collisions, des accidents ou un simple vieillissement naturel.

L'agent de maintenance respecte les règles d'hygiène, de sécurité (port des équipements de protection individuelle) et de protection de l'environnement.

Il utilise des équipements adaptés pour réaliser les travaux en hauteur ou monter dans un bateau afin de prévenir les risques de chute.

Critères de performance

Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.

Le travail de stratification est réalisé en conformité aux instructions avec des outils et outillages adaptés.

La réparation respecte les échantillonnages d'origine, la stratification ne présente aucun défaut sur les deux faces et l'aspect final s'accorde avec l'aspect du bateau.

L'aire de travail est délimitée et protégée, afin de ne pas souiller ou dégrader le reste du bateau.

Le poste de travail et les outils sont nettoyés et rangés en fin de stratification.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser des calculs professionnels de type « matériaux composites » tels que le calcul du poids et de l'épaisseur de gelcoat, le calcul du poids et de l'épaisseur de renfort, en fonction d'un taux de verre, et le calcul du poids d'une pièce.

Réaliser des tests de réactivité de résine polyester.

Identifier les différents procédés de fabrication de pièces en matériaux composites.

Identifier les fibres utilisées en construction nautique telles que le verre, le carbone, l'aramide, le lin et le chanvre.

Décrire qualitativement et quantitativement un défaut.

Mettre en place des renforts tissés ou non en les imprégnant manuellement

Ebuller un renfort tissé ou non, imprégné de résine

Préparer les matériaux, les consommables, les outils, les outillages et les équipements de sécurité indispensables pour réaliser une réparation.

Réparer l'état de surface d'une pièce en matériaux composites.

Réparer une structure monolithique par l'intérieur et par l'extérieur.

Réparer par empreinte une structure sandwich.

Utiliser les différentes familles de résines et de renforts en fonction du type de réparation.

Utiliser les outillages électroportatifs courants dans la profession.

Repérer, protéger ou déposer tout élément susceptible d'être endommagé lors de la réparation.

Nettoyer ses outils et organiser son poste de travail.

Traiter et évacuer les déchets de fabrication de pièces en matériaux composites.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	25/40

Suite à l'état des lieux, formaliser le mode opératoire d'intervention.
Approvisionner et préparer toute la matière d'œuvre nécessaire.
Prévoir d'autres activités pendant les phases de polymérisation.

Etre attentif à ne pas perturber le travail des collègues.
Informé et rendre compte de son travail à son responsable hiérarchique.
Renseigner les fiches d'intervention.
Alerter en cas de défaut constaté.

Connaissance des différents procédés de fabrication de pièces en matériaux composites et de leurs principales caractéristiques.

Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement dans un atelier de matériaux composites.

Connaissance des propriétés, de la préparation, des règles d'application et de sécurité des différents gelcoats (polyester, vinylester et époxy).

Connaissance des différents produits modifiant les caractéristiques des résines polyester, tels que les catalyseurs, les accélérateurs, les charges, l'acétone et le styrène.

Connaissance des propriétés, de la préparation, des règles d'application et de sécurité des différents renforts mats et tissus.

Connaissance des principes de la mise en œuvre de pièces réalisées en infusion monolithique et sandwich.

Connaissance des propriétés, de la préparation, des règles d'application et de sécurité des différentes résines polyester, vinylester, époxy et bio.

Connaissance des techniques d'application du gelcoat au pinceau, au pistolet et des méthodes pour réaliser les retouches.

Connaissance des calculs utilisés pour les matériaux composites, en volumique et en pondéral.

Connaissance des risques professionnels sur la santé, liés à l'utilisation des différents produits.

Connaissance des équipements de protection individuelle et collective.

Connaissance des risques d'incendie et de pollution des produits utilisés.

Connaissance des résines et des tissus utilisés en construction et en réparation.

Connaissance de la compatibilité des différents produits entre eux.

Connaissance sur la mise en œuvre des résines et des gelcoats.

Connaissance des principales avaries rencontrées sur des bateaux en matériaux composites.

Connaissance des différentes techniques de réparation par l'intérieur et par l'extérieur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	26/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail verbal ou écrit, rénover ou remplacer des éléments d'aménagement en bois ou panneaux dérivés du bois, afin qu'ils retrouvent leur fonction et s'intègrent harmonieusement avec les aménagements existants.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est réalisée le plus souvent seul, sous la responsabilité d'un chef d'atelier ou de chantier.

Elle s'exerce pour partie dans le bateau à rénover et pour partie dans l'atelier de menuiserie.

Ces interventions sont généralement nécessaires suite à des chocs sur les aménagements ou un simple vieillissement naturel.

Critères de performance

Les règles de sécurité et de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.

Les modalités de préparation du travail (relevés de cotes, croquis, protection de l'aire de travail) sont connues et mises en œuvre.

Les procédures d'utilisation des machines à bois et de l'outillage électroportatif sont respectées.

Les éléments rénovés, remplacés ou fabriqués sont fonctionnels, solides leur aspect se confond avec les autres éléments du bateau.

Le travail est réalisé avec des outils, des outillages et des machines adaptés et le poste de travail est propre et rangé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Calculer des linéaires, des surfaces et des volumes.

Calculer des proportions en volume et en pondéral.

Utiliser l'outillage manuel du menuisier en construction nautique.

Identifier les différentes essences de bois et des panneaux dérivés du bois.

Mettre en œuvre et régler les dispositifs de protection individuelle et collective.

Mesurer à l'aide d'un mètre, d'un réglet et d'un pied à coulisse.

Utiliser les machines à bois fixes telles qu'une raboteuse, une dégauchisseuse, une toupie, une scie à ruban, une scie à format et une scie circulaire à coupe d'onglet.

Utiliser l'outillage électroportatif.

Identifier et déposer les éléments à rénover ou à remplacer.

Démonter les éléments de quincaillerie.

Relever les cotes des éléments à remplacer.

Réaliser un croquis coté des éléments à remplacer.

Choisir un matériau de remplacement, adapté en résistance et en aspect.

Enlever les anciens revêtements.

Reboucher les trous et poncer.

Appliquer un produit de protection tel qu'une peinture, un vernis ou une laque.

Egrener des supports en cours de peinture ou de vernissage.

Fabriquer des pièces en bois et en panneaux dérivés du bois.

Préparer des produits tels que les colles, les résines, les vernis et les peintures; par mesure volumétrique, par pesage et mélange de composants

Poser, ajuster et sceller les éléments de remplacement.

Contrôler la conformité et l'aspect de la finition des peintures, des laques et des vernis.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	27/40

Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement en ce qui concerne particulièrement le stockage, l'utilisation et l'élimination des peintures, des vernis et des colles.
Maintenir en état de propreté et d'utilisation le parc machines collectif.

Suite à l'état des lieux, formaliser le mode opératoire d'intervention.
Approvisionner et préparer toute la matière d'œuvre nécessaire.
Respecter des procédures et des modes opératoires.
Respecter et faire respecter avec rigueur les règles et les préconisations liées à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Faire attention à ce que le travail en cours ne perturbe pas le travail des collègues.
Informier et rendre compte de son travail à son responsable hiérarchique.
Renseigner les fiches d'intervention.
Alerter en cas de défaut constaté.

Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur dans un atelier de menuiserie.
Connaissance des essences de bois et des panneaux dérivés du bois, utilisés en construction nautique.
Connaissance des règles d'utilisation des machines à bois fixes et de l'outillage électroportatif.
Connaissance des modes de calcul des linéaires, des surfaces et des volumes.
Connaissance des modes de calcul des proportions, en volume et en pondéral.
Connaissance des assemblages courants en construction nautique.
Connaissance des éléments d'assemblage et de quincaillerie.
Connaissance des colles, des résines et des procédés de collage.
Connaissance des caractéristiques, du domaine d'emploi et des spécificités des vernis, des peintures et des laques.
Connaissance des caractéristiques, du domaine d'emploi et des spécificités des abrasifs d'égrenage.
Connaissance des caractéristiques et de la technologie des différents matériels d'application des peintures et des vernis.
Connaissance des différentes techniques d'application des peintures et des vernis.
Connaissance de la réglementation du stockage, de l'élimination des déchets et des conditions d'utilisation des peintures, des vernis et des solvants.
Connaissance des produits toxiques tels que les colles, les vernis, les peintures et les résines, de leurs risques pour les personnes et l'environnement et des moyens et des procédés de protection.
Connaissance des causes et des remèdes des principaux défauts de finition.
Connaissance des différents procédés de prise de cotes.
Connaissance des différents procédés de dépose et de démontage des aménagements.
Connaissance des différents procédés de rénovation des pièces en bois et en panneaux dérivés du bois.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	28/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail verbal ou écrit, vérifier le fonctionnement, installer, réparer des équipements ou des circuits de confort (eau sous pression, pompe de cale, éclairage, guindeau, ...). Pour la plupart, ils fonctionnent à l'électricité et nécessitent des branchements et / ou des circuits particuliers (circuits 12 V, circuit 220 V) qui sont soumis aux règles de sécurité en vigueur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul sous la responsabilité d'un chef d'atelier ou chef d'équipe dans un bateau de plaisance à flot ou à terre.

Elle peut nécessiter de démonter des composants et de les réparer dans l'atelier.

L'agent de maintenance exploite les documents du bateau et les notices techniques des équipements.

Critères de performance

Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.

Les différents circuits de confort (eau, gaz, électricité) et équipements de bord, sont connus, leurs conditions de pose et de maintenance sont connus et mis en œuvre.

Les équipements ou circuits installés, ou réparés, ou remplacés sont fonctionnels, dans le respect des normes de sécurité, de la réglementation et des modes opératoires ; l'étanchéité est assurée et le reste du bateau n'est pas dégradé.

Les outils, outillages utilisés sont adaptés et le poste de travail est propre et rangé.

Les méthodes d'identification d'un défaut ou d'un dysfonctionnement sont connues et appliquées ; les grandeurs électriques et les calculs de base en électricité sont maîtrisés ; les pièces de rechange choisies sont adaptées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier, repérer physiquement les différents circuits électriques du bord.

Installer un circuit direct 12V de type éclairage, feux de navigation.

Installer un circuit avec relais 12V de type guindeau, propulseur d'étrave.

Réaliser des mesures de courant et de tension sur un bateau de plaisance sur des circuits 12V.

Réaliser le schéma d'un circuit simple à l'aide de relevé et mesures.

Calculer une section de câble.

Faire le bilan électrique d'un bateau de plaisance.

Installer des équipements de gestion de l'énergie électrique : coupleurs, alternateurs, parcs à batteries.

Installer un circuit en 220V avec chargeur de quai.

Dépanner un circuit électrique 12V : identification des défauts et réparation.

Exploiter un schéma de circuit d'eau potable.

Exploiter les schémas et les plans d'implantation des éléments du bateau.

Identifier, repérer physiquement les différents circuits et passages à bord.

Suivre les modes opératoires d'installation des équipements et les recommandations des constructeurs.

Installer un système hydraulique manuel (direction), un système électrohydraulique (flaps, relevage, passerelle).

Exploiter une notice d'équipement.

Réaliser un diagnostic sur un circuit défectueux.

Lire et exploiter des indications sur des cadrans ou voyants.

Changer des composants d'un équipement : démonter avec méthode, nettoyer, changer les pièces, remonter et tester.

Utiliser de l'outillage spécifique : presse, extracteur, ...

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	29/40

Relever le schéma d'un circuit et repérer les différents conducteurs avant d'intervenir.
Démonter en repérant les différentes pièces ainsi que leur sens de manière à faciliter le remontage.
Repérer les contraintes de l'installation (renforts supplémentaires, ouverture d'un contre-moulage, installation d'une trappe, ...).
Rédiger une fiche de travail, un bon de commande de pièces, réaliser un devis.
Prévoir les outils, outillages, instruments de mesures nécessaires à l'intervention.

Echanger avec le plaisancier pour recueillir ses souhaits.
Echanger avec son responsable ou un tiers (chantier, équipementier) pour affiner l'implantation et le passage des circuits.
Rendre compte de son travail au chef d'atelier, à un client.
Contacter un fournisseur pour prendre des renseignements techniques.

Connaissance des bases de l'électricité : circuit électrique, tension, courant, résistance, lois d'Ohm, protection des circuits et des personnes.

Connaissances sur les appareils de gestion, production, répartition de l'énergie : tableaux électriques, chargeurs de batteries, batteries, éoliennes, hydro générateurs, groupes électrogènes, répartiteurs.

Connaissance des circuits alternatif 220 V : danger du courant électrique, protection, règles de câblage des circuits, convertisseurs 12V/220V.

Connaissance des appareils de mesures électriques : multimètre, ampèremètre, voltmètre, wattmètre (description et utilisation).

Connaissance des différents circuits électriques : direct, avec relais.

Connaissance des moteurs électriques et leurs circuits : fonctionnement et maintenance.

Connaissance des différents équipements et circuits de confort à bord : éclairage, feux de navigation, pompe de cale, guindeau, propulseur d'étrave, circuit d'eau potable, d'eau usée (WC, cuve à eaux noires), circuit de gaz, groupe froid, circuit hydrauliques (passerelle, bossoirs),

Connaissance des règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des produits qui peuvent se révéler dangereux ou toxiques.

Connaissance de la réglementation en vigueur.

Connaissance des pompes : technologie et maintenance.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	30/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fonction à assurer ou d'un plan, réaliser des pièces et ou des usinages sur des pièces métalliques ou en matériaux composites pour les assembler.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul sur un bateau en atelier, sur parc ou à l'eau.

Elle nécessite l'utilisation d'outils, d'outillages et de machines spécifiques aux opérations d'usinage manuel.

Le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement est essentiel.

Critères de performance

Les règles de sécurité et de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.

Les différents matériaux utilisés en marine de plaisance ainsi que leurs compatibilités sont connus.

Le travail est réalisé avec des outils, des outillages et des machines adaptés, le poste de travail est propre et rangé.

Les procédures d'utilisation des machines et de l'outillage électroportatif sont connues et respectées.

La pièce fabriquée ou réparée ou adaptée est fonctionnelle.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier la matière d'une pièce.

Réaliser le schéma ou plan d'une pièce en vue de sa fabrication.

Réaliser des opérations simples de traçage, sciage, pliage, limage, pointage, perçage taraudage, filetage et meulage en respectant les règles de sécurité.

Réaliser des mesures dimensionnelles et géométriques (réglet, pied à coulisse, équerre).

Contrôler la fonctionnalité de la pièce réalisée et la retoucher si nécessaire.

Mettre en service un chalumeau oxyacétylénique : chauffer pour dégripper ou cintrer.

Ranger et nettoyer le poste de travail.

Trier et stocker les déchets et consommables usagés.

Réaliser un mode opératoire de fabrication d'une pièce de type équerre ou support.

Préparer la matière d'œuvre et les outils, outillages, machines nécessaires et vérifier leur disponibilité.

Informier et rendre compte de son travail à son responsable hiérarchique.

Renseigner les fiches d'intervention.

Alerter en cas de défaut constaté.

Connaissance en normalisation industrielle : lecture du plan de définition, vocabulaire.

Connaissance en métrologie et contrôle : dimensionnel, géométrique, état de surface.

Connaissance en mesurage : fonction, utilisation d'instruments de mesure (réglet, pied à coulisse, trusquin, équerre).

Connaissance de base en usinage à main : traçage, sciage, limage, pointage, perçage, taraudage, filetage, meulage : description et fonction des outils et machines, calculs de vitesses de rotation, règles de sécurité.

Connaissance spécifiques pour l'ablocage et l'usinage de pièces minces : métalliques, composites.

Connaissance des principaux matériaux utilisés dans le nautisme : propriétés, utilisation, usinabilité.

Notion de débit de matériaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	31/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de travail verbal ou écrit et de check-lists établies, contrôler l'état et le fonctionnement de l'accastillage et du gréement, remplacer, réparer les éléments présentant un dysfonctionnement. Poser, régler de nouveaux éléments d'accastillage ou de gréement. Cela inclus la fabrication ou l'adaptation de platines, contre-plaques, support ainsi que la modification de la structure du support pour assurer une fixation solide (passer par exemple d'une portion de pont sandwich en monolithique).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur un bateau de plaisance à terre ou à flot le plus souvent à l'extérieur. L'agent de maintenance travaille seul ou à plusieurs sous la responsabilité d'un chef d'atelier ou chef d'équipe.

Il peut être amené à assister les agents de ports ou les conducteurs de grues ou autres engins pour les interventions sur le gréement.

Critères de performance

Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées. Les modalités de pose, de réglage, de réparation et de maintenance des différents éléments d'accastillage et de gréement sont connues, et mises en œuvre, y compris celles concernant les produits d'étanchéité. Les éléments de gréement ou d'accastillage sont installés ou réparés dans le respect des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur, ils sont fonctionnels, les fixations sont robustes et adaptées et l'étanchéité assurée ; le reste du bateau n'est pas dégradé. Les méthodes de diagnostic d'un dysfonctionnement, ou d'un défaut sont connues et appliquées. Les outils, outillages utilisés sont adaptés, le poste de travail est propre et rangé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser une check-list.

Vérifier les espars ainsi que les gréements dormants et courants : relever des anomalies courantes sur les espars (corrosion, fissures), sur le gréement dormant (câble effiloché, dé toronné) et sur le gréement courant (drisse endommagée, écoutes usées).

Vérifier l'état et le fonctionnement des composants d'accastillage : winches, taquets, poulies, ...

Vérifier l'armement de sécurité.

Vérifier l'état et le fonctionnement des hublots, panneaux de pont, aérateurs (trace d'infiltration d'eau).

Diagnostiquer et repérer des entrées ou fuites d'eau.

En cas de dysfonctionnement ou de défaut constaté, alerter le responsable d'atelier et après accord avec le propriétaire, réparer ou remplacer les éléments.

Mater le voilier, prérégler le gréement.

Démâter le voilier.

Stocker les espars et leurs gréements.

Vérifier avant matage ou avant stockage l'état d'un gréement.

Exploiter un plan de pièce d'accastillage.

Exploiter une notice d'installation.

Monter un élément d'accastillage en respectant les indications fournisseur.

Modifier une structure composite pour assurer la solidité de la fixation d'un élément d'accastillage.

Organiser et ranger le gréement courant (matelotage et lover un bout).

Sangler un mât.

Vérifier les ancrages du gréement.

Mettre en place le gréement courant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	33/40

Gréer un palan.
Prérégler un mât.

Préparer le gréement avant mâtage.

Lors du démâtage, repérer la position des éléments réglables (ridoirs, ...) afin de faciliter le remâtage.

Organiser ses interventions, préparer l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires.

Délimiter et protéger l'aire de travail pour ne pas dégrader le reste du bateau.

Rendre compte oralement ou par écrit à sa hiérarchie ou au client.

Décrire le travail réalisé au client.

Remplir une fiche de travail pour facturation.

Communiquer avec le grutier pour les opérations de mâtage et démâtage.

Connaissance des différents types de voiliers.

Connaissance du vocabulaire nautique sur le gréement, l'accastillage et les hublots et panneaux (désignation et fonction en français et en anglais).

Connaissance des seuils d'acceptation ou de refus d'un équipement suivant son état.

Connaissance des procédures de démontage, de remontage et de réglage du gréement et de l'accastillage.

Connaissance des règles de stockage et d'entreposage des gréements.

Connaissance du gréement courant : les différents types de cordages, les différentes terminaisons, nœuds, épissures.

Connaissance du gréement dormant : les différents types de haubans et terminaisons.,

Connaissance des ancrages du gréement.

Connaissance de la réglementation en matière d'équipements de sécurité.

Connaissance des rapports de puissance des winchs.

Connaissance des familles de produits d'étanchéité et les modes opératoires de mise en œuvre.

Connaissance des règles d'installation sur les structures sandwich.

Connaissance des différents métaux utilisés pour les pièces d'accastillage.

Connaissance des différents moyens de fixation : vissage, rivetage, ...

Connaissance des phénomènes de corrosion et d'effet galvanique en fonction des matériaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	34/40

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Mettre en œuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'agent de maintenance en marine de plaisance met en œuvre très souvent des modes opératoires ou des procédures. Il exploite des notices et documents constructeurs pour réaliser par exemple les bons dosages (matériaux composites, vernis, peintures, antifouling,...), il suit les règles de préparation des supports et d'application de produits d'étanchéité, il suit les préconisations d'installation de matériels électriques, ainsi que les préconisations d'entretien des moteurs thermiques.

Critères de performance

Le dosage des résines est adapté aux conditions locales (température, hygrométrie, type d'application ou de travail), le dosage des peintures, vernis, antifouling va permettre une application aisée et une tenue optimale du produit. Les produits d'étanchéité remplissent bien leur rôle dans toutes les conditions d'utilisation (variation de température, fortes projections d'eau,...). Les raccordements et câblages sont conformes aux notices des constructeurs. Les préconisations d'entretien des moteurs sont respectées (lubrifiants, filtres, joints, adaptés), espacement et types de révisions conformes...

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'agent de maintenance en marine de plaisance prend soin de sa propre sécurité, de celle de ses collègues ainsi que des bateaux et des équipements qui lui sont confiés.

Il porte des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux qu'il fait : chaussures de sécurité, lunettes, gants pour les matériaux composites, gants pour la manutention, masque FFP2, tenue de travail. Il manutentionne et entrepose les bateaux en sécurité.

Il utilise en sécurité des moyens adaptés et homologués et il les utilise : il "assure" l'échelle pour monter dans un bateau.

Il respecte les règles de stockage, d'utilisation et d'élimination des produits toxiques ou dangereux.

Il récupère les consommables usagés ainsi que les eaux souillées des fonds afin qu'ils soient traités.

Il utilise des outils et outillages en bon état et propres.

Critères de performance

Les équipements de protection individuelle adaptés sont portés.

Les modes opératoires et règles de stockage, de mise en œuvre et d'élimination des produits toxiques ou dangereux sont respectés.

Les équipements utilisés pour monter dans un bateau sont homologués, adaptés et utilisés en sécurité.

Les consommables usagés sont stockés pour traitement dans des récipients adaptés.

Les outils et outillages sont en bon état et propres.

Les équipements et bateaux confiés ne sont pas dégradés.

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'agent de maintenance en marine de plaisance utilise en sécurité :

- des outils et outillages pour travailler le bois (machines fixes et outillage électroportatif) ;
- des outils et outillages pour travailler les métaux (perceuse, touret à meuler, scies, limes...) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	35/40

- des équipements de manutention et d'entreposage de bateaux (tracteur, ber, épontilles...);
- des outils et outillages électriques (pinces à dénuder, fer à souder...);
- des outils et outillages pour réaliser la finition des pièces (ponceuse, lustreuse, brosse, pistolet à peinture...).

Critères de performance

Les outils, outillages et équipements sont utilisés de manière adaptée et en sécurité.
Ils sont en bon état et propres.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	36/40

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	37/40

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMMP	REAC	TP-00092	10	27/11/2020	23/11/2020	38/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."





MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de maintenance en marine de plaisance

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Agent de maintenance en marine de plaisance

Sigle du titre professionnel : AMMP

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 225s - Mise en oeuvre des plastiques et des matériaux composites-

Code(s) ROME : I1601

Formacode : 23602

Date de l'arrêté : 13/11/2020

Date de parution au JO de l'arrêté : 21/11/2020

Date d'effet de l'arrêté : 20/01/2021

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	3/34

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	4/34

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel AMMP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Manutentionner des bateaux de plaisance</p> <p>Manœuvrer au port des bateaux de plaisance</p> <p>Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance</p> <p>Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester</p> <p>Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance</p> <p>Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance</p> <p>Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance</p> <p>Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance</p>	08 h 00 min	<p>La mise en situation professionnelle est composée de 4 parties indépendantes.</p> <p>Pour des raisons d'organisation et de mobilisation du jury, les phases passées en présence du surveillant peuvent être regroupées les unes à la suite des autres, en début de session.</p> <p>Première partie « intervention bateau et équipements » (durée : 06 h 45 min)</p> <p>Phase 1 (durée : 06 h 30 min) en présence d'un surveillant d'épreuve, sur une coque, portion de coque, ou maquette en composite verre polyester, le candidat réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une intervention de stratification ; • la fabrication et la pose d'un élément en bois ; • la pose et le raccordement d'un élément de servitude ; • le câblage d'un circuit ou portion de circuit électrique ; • la fabrication ou l'adaptation d'une pièce d'accastillage ou de gréement. <p>Phase 2 (durée : 00 h 15 min) en présence du jury :</p> <p>Le candidat présente son permis bateau au jury, puis le travail réalisé en phase 1 et il échange avec le jury qui l'évalue.</p> <p>Deuxième partie : « manutention calage » (durée : 00 h 30 min)</p> <p>En présence du jury, le candidat réalise une opération de manutention et calage d'un bateau.</p> <p>Troisième partie : « intervention moteur » (durée : 00 h 45 min)</p> <p>En présence du jury, le candidat réalise une opération d'entretien courant ou de mise en route d'un moteur hors-bord ou in-bord.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	5/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Manutentionner des bateaux de plaisance Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance Manœuvrer au port des bateaux de plaisance Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance	00 h 45 min	Un questionnaire professionnel complète la mise en situation professionnelle, il évalue les connaissances liées aux compétences. Il se déroule : <ul style="list-style-type: none"> • de manière collective (plusieurs candidats dans la même pièce) sous la surveillance d'un surveillant • avant la mise en situation professionnelle.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		09 h 05 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	6/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance					
Manutentionner des bateaux de plaisance	<p>Les règles de manutention en sécurité, de calage, de mise à l'eau et de sortie d'eau des bateaux de plaisance sont connues et appliquées.</p> <p>Le bateau est manutentionné en sécurité, avec les équipements de manutention adéquats.</p> <p>L'ensemble bateau, remorque et véhicule tracteur est prêt pour un transport routier : remorque réglée, bateau sanglé, ensemble routier conforme au code de la route.</p> <p>Les réglementations et autorisations relatives à la conduite d'un ensemble bateau remorque sont connues (Caces, permis E, mention additionnelle 96) et appliquées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance	<p>Le choix des produits d'entretien (rénovateur, antifouling, ...) est adapté : au type de bateau et au programme de navigation, en quantité et conditionnement.</p> <p>Les modalités de préparation des œuvres vives et mortes ainsi que les modalités d'application des produits de carénage et de rénovation sont connues et appliquées.</p> <p>Les critères d'un bateau propre et entretenu sont connus.</p> <p>Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manœuvrer au port des bateaux de plaisance	<p>Les différentes manœuvres et les règles de sécurité, de navigation, sans dégrader les autres bateaux et équipements du port, sont connues et appliquées.</p> <p>Les règles et modes d'amarrage d'un bateau de plaisance ainsi que les principaux nœuds sont connus et maîtrisés.</p> <p>L'utilisation de l'annuaire des marées est maîtrisée.</p> <p>Les vérifications avant de manœuvrer un bateau au moteur en toute sécurité sont connues et appliquées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance	<p>Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.</p> <p>Les différentes opérations d'entretien courant des moteurs marins sont connues ainsi que les procédures d'intervention.</p> <p>Les consommables et pièces de rechange choisies sont adaptées et conforme aux notices constructeurs.</p> <p>L'intervention d'entretien est conforme aux spécifications du constructeur, les modes opératoires sont suivis, des outils, outillages adaptés sont utilisés, le moteur est fonctionnel, le reste du bateau n'est pas dégradé.</p> <p>La fiche de réparation est renseignée, et les éventuelles explications données au client sont claires, exactes et complètes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance					
Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester	<p>Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.</p> <p>Le travail de stratification est réalisé en conformité aux instructions avec des outils et outillages adaptés.</p> <p>La réparation respecte les échantillonnages d'origine, la stratification ne présente aucun défaut sur les deux faces et l'aspect final s'accorde avec l'aspect du bateau.</p> <p>L'aire de travail est délimitée et protégée, afin de ne pas souiller ou dégrader le reste du bateau.</p> <p>Le poste de travail et les outils sont nettoyés et rangés en fin de stratification.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance	<p>Les règles de sécurité et de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.</p> <p>Les modalités de préparation du travail (relevés de cotes, croquis, protection de l'aire de travail) sont connues et mises en œuvre.</p> <p>Les procédures d'utilisation des machines à bois et de l'outillage électroportatif sont respectées.</p> <p>Les éléments rénovés, remplacés ou fabriqués sont fonctionnels, solides leur aspect se confond avec les autres éléments du bateau.</p> <p>Le travail est réalisé avec des outils, des outillages et des machines adaptés et le poste de travail est propre et rangé.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance					
Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance	<p>Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.</p> <p>Les différents circuits de confort (eau, gaz, électricité) et équipements de bord, sont connus, leurs conditions de pose et de maintenance sont connus et mis en œuvre.</p> <p>Les équipements ou circuits installés, ou réparés, ou remplacés sont fonctionnels, dans le respect des normes de sécurité, de la réglementation et des modes opératoires ; l'étanchéité est assurée et le reste du bateau n'est pas dégradé.</p> <p>Les outils, outillages utilisés sont adaptés et le poste de travail est propre et rangé.</p> <p>Les méthodes d'identification d'un défaut ou d'un dysfonctionnement sont connues et appliquées ; les grandeurs électriques et les calculs de base en électricité sont maîtrisés ; les pièces de rechange choisies sont adaptées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance	<p>Les règles de sécurité et de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.</p> <p>Les différents matériaux utilisés en marine de plaisance ainsi que leurs compatibilités sont connus.</p> <p>Le travail est réalisé avec des outils, des outillages et des machines adaptés, le poste de travail est propre et rangé.</p> <p>Les procédures d'utilisation des machines et de l'outillage électroportatif sont connues et respectées.</p> <p>La pièce fabriquée ou réparée ou adaptée est fonctionnelle.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance	<p>Les règles de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes sont connues et appliquées.</p> <p>Les modalités de pose, de réglage, de réparation et de maintenance des différents éléments d'accastillage et de gréement sont connues, et mises en œuvre, y compris celles concernant les produits d'étanchéité.</p> <p>Les éléments de gréement ou d'accastillage sont installés ou réparés dans le respect des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur, ils sont fonctionnels, les fixations sont robustes et adaptées et l'étanchéité assurée ; le reste du bateau n'est pas dégradé.</p> <p>Les méthodes de diagnostic d'un dysfonctionnement, ou d'un défaut sont connues et appliquées.</p> <p>Les outils, outillages utilisés sont adaptés, le poste de travail est propre et rangé.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Obligations réglementaires le cas échéant :

L'obtention du titre professionnel est soumise à la présentation du permis de conduire de bateau de plaisance dont l'option ou l'extension est définie à l'article 2 du Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.

A défaut de production de cette pièce lors de la session d'examen, le candidat dispose d'un délai de trois mois pour adresser cette pièce à l'Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

En l'absence de la présentation du permis bateau, le candidat se verra délivrer un livret de certification professionnelle relatif aux blocs compétences ne nécessitant pas de manœuvre au port :

- Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance ;
- Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	10/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre des modes opératoires	Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester
	Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance
	Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance
	Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance
	Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance
	Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance
	Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester
	Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance
	Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance
	Manceuvrer au port des bateaux de plaisance
	Manutentionner des bateaux de plaisance
	Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance
	Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance
Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance	
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements	Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester
	Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance
	Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance
	Manceuvrer au port des bateaux de plaisance
	Manutentionner des bateaux de plaisance
	Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance
	Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance
Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	11/34

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre AMMP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est indispensable :

- première partie « intervention bateau et équipements » phase 2 pendant 00 h 15 min ;
- deuxième partie « manutention calage » pendant 00 h 30 min ;
- troisième partie « intervention moteur » pendant 00 h 45 min.

Un jury composé de deux membres observe et analyse au maximum la prestation de quatre candidats simultanément (visibilité simultanée de ces quatre candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le responsable de session prévoit :

- un surveillant d'examen pour :
 - la première partie « intervention bateau et équipements » phase 1, pendant 06 h 30 min,
 - le passage du questionnaire professionnel, pendant 00 h 45 min,
- un référent technique connaissant les équipements présents sur le plateau technique de certification, qui reste à disposition sur sollicitation du jury en cas de difficulté technique au cours de la mise en situation professionnelle. Le référent technique ne doit pas interagir avec les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	12/34

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de maintenance en marine de plaisance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	13/34

CCP

Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Manutentionner des bateaux de plaisance Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance Manœuvrer au port des bateaux de plaisance Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance	04 h 00 min	En début de mise en situation professionnelle, le candidat présente son permis bateau au jury. La mise en situation professionnelle comporte 3 parties indépendantes : Partie 1 "manutention calage" (durée 01 h 00 min) Le candidat manutentionne et cale un bateau de plaisance. Partie 2 "entretien coque" (durée 02 h 00 min) Le candidat réalise une opération d'entretien d'une coque de bateau de plaisance. Partie 3 "entretien motorisation" (durée 01 h 00 min) Le candidat réalise une opération d'entretien courant d'une motorisation hors-bord ou in-bord.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Manutentionner des bateaux de plaisance Entretien des œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance Manœuvrer au port des bateaux de plaisance Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance	00 h 45 min	Un questionnaire professionnel évalue les connaissances liées aux compétences. Il se déroule : <ul style="list-style-type: none"> • de manière collective (plusieurs candidats dans la même pièce) sous la surveillance d'un surveillant ; • avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	15/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'obtention du bloc de compétences "Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance » est soumise à la présentation du permis de conduire de bateau de plaisance dont l'option ou l'extension est définie à l'article 2 du Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.

A défaut de production de cette pièce lors de la session d'examen, le candidat dispose d'un délai de trois mois pour adresser cette pièce à l'Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

En l'absence de la présentation du permis bateau, le candidat n'obtiendra pas le bloc de compétences "Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	16/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Dès le début de la mise en situation professionnelle, le jury demande au candidat de lui présenter son permis bateau.

Pour la partie 1 "manutention calage" et la partie 3 "entretien motorisation", un jury composé de deux membres observe et analyse au maximum la prestation de deux candidats simultanément (visibilité simultanée de ces deux candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail).

Pour la partie 2 "entretien coque", un jury composé de deux membres observe et analyse au maximum la prestation de six candidats simultanément (visibilité simultanée de ces six candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le responsable de session prévoit un surveillant d'examen pour le passage du questionnaire professionnel (durée 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	17/34

CCP

Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance	05 h 00 min	La mise en situation professionnelle comporte 2 parties indépendantes (durée 05 h 00 min). Partie 1 Le candidat réalise une opération de travail des matériaux composites comprenant la pose et stratification de tissus et la finition par gel coatage ; par exemple : réparation d'un trou sur une coque en verre/polyester, réfection d'un antidérapant sur un pont, ... Partie 2 Le candidat fabrique et pose une pièce en bois par exemple : une cloison, une console, un coffre,...
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance des coques et des ponts des bateaux de plaisance de structure verre/polyester Réaliser les opérations de maintenance des éléments en bois, non structurels, des bateaux de plaisance	00 h 30 min	Un questionnaire professionnel évalue les connaissances liées aux compétences. Il se déroule : <ul style="list-style-type: none"> • de manière collective (plusieurs candidats dans la même pièce) sous la surveillance d'un surveillant ; • avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		05 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	19/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Un jury composé de deux membres observe et analyse la prestation au maximum de huit candidats simultanément (visibilité simultanée de ces huit candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le responsable de session prévoit un surveillant d'examen pour le passage du questionnaire professionnel (durée 00 h 30 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	20/34

CCP

Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance	06 h 00 min	<p>La mise en situation professionnelle comporte 3 parties indépendantes :</p> <p>Partie 1 (durée 04 h 30 min) Phase 1 (durée 04 h 20 min) : sur une coque, portion de coque ou maquette, le candidat installe un équipement de bord : réalisation d'un support pour la pose de l'équipement de bord, pose de l'équipement de bord et raccordement (électrique, hydraulique).</p> <p>Phase 2 (durée 00 h 10 min) : le candidat présente oralement- son travail au jury.</p> <p>Partie 2 (durée 01 h 00 min) Le candidat entretien ou remplace des composants d'accastillage : entretien d'un winch, remplacement ou fixation de taquets, réalisation d'une sortie de drisse, ...</p> <p>Partie 3 (durée 00 h 30 min) Le candidat réalise une opération de matelotage : nœuds, gréer un palan, réalisation d'une épissure.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Intervenir sur l'accastillage et le gréement des bateaux de plaisance Intervenir sur les équipements de confort des bateaux de plaisance Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance	00 h 30 min	<p>Un questionnaire professionnel évalue les connaissances liées aux compétences.</p> <p>Il se déroule :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de manière collective (plusieurs candidats dans la

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	21/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	même pièce) sous la surveillance d'un surveillant <ul style="list-style-type: none"> avant la mise en situation professionnelle. Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	22/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Un jury composé de deux membres observe et analyse au maximum la prestation de huit candidats simultanément (visibilité simultanée de ces huit candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail)

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le responsable de session prévoit un surveillant d'examen pour le passage du questionnaire professionnel (durée 00 h 30 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	23/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent de maintenance en marine de plaisance

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Un atelier de maintenance et de réparation des bateaux de plaisance équipé en alimentation électrique, d'alimentations en air comprimé, pour le fonctionnement des machines collectives et individuelles.</p> <p>Une zone dédiée à l'essai des moteurs hors-bords et in-bord équipée au moins d'un dispositif spécifique pour l'essai des moteurs hors-bord et au minimum d'un dispositif spécifique pour l'essai des moteur in-bord.</p> <p>Une zone dédiée au travail des matériaux composites.</p> <p>Une zone équipée de machine à bois.</p> <p>Un terre-plein permettant la manutention et le calage des bateaux de plaisance.</p>	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les candidats utilisent alternativement les zones durant la session.
Questionnaire professionnel	<p>Une salle pour le passage du questionnaire professionnel.</p> <p>Place assise avec chaise pour chaque candidat + 1 pour le surveillant.</p>	La configuration du local sera telle qu'elle permette la libre circulation du surveillant et empêche toute communication entre les candidats.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	25/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Machines	1	perceuses à colonnes,	8	Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session.
	1	Tank à poncer	16	Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session.
	1	Touret à polir	16	Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session.
Outils / Outillages	1	balance de précision,	16	Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session.
	1	Caisse à outil ou caisson sous établi comportant : <ul style="list-style-type: none">• une partie outils de maintenance (outillage mécanique, électricité),• une partie outils travail du bois,• une partie outils travail des composites.	1	Sans objet
	1	niveau, fil à plomb, pince à sertir les cosses, perceuse portative, multimètre, pistolet de colle à chaud,	2	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	26/34

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		fer à souder d'électricien, règle de 1mètre mini.		
	1	ponceuse	6	Sans objet
	1	scie sauteuse, ébarbeuse (meuleuse d'angle),	4	Sans objet
Équipements	1	Partie 4 de la mise en situation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> un attelage composé d'un véhicule tracteur et d'une remorque (ou ber roulant) supportant un bateau (d'environ 4 à 7mètres de longueur), un équipement de levage (portique avec palans, grue, ber roulant hydraulique), des équipements de calage : 1 bers, 2 1/2 bers, 4 épontilles et des tins. 	1	Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session.
	1	Partie 5 de la mise en situation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> une table, un support équipé d'un taquet, d'une bite d'amarrage, des amarres, une chaîne, les outils et outillages pour réaliser une épissure. 	1	Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session.
	1	Partie 6 de la mise en situation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> un moteur hors-bord essence en état de marche, un dispositif spécifique pour tester les moteurs hors-bords, un moteur in-bord (essence ou diesel) en état de marche, un dispositif spécifique pour tester les moteurs in-bord. 	2	Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session. Ce sont les membres du jury qui affectent à chaque candidat : <ul style="list-style-type: none"> un moteur (in-bord ou hors-bord), un bon de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	27/34

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Parties 1,2 et 3 de la mise en situation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • un établi, • une coque, portion de coque ou maquette (étrave), • un équipement de bord, • une pièce d'accastillage ou de gréement, • un tableau électrique. 	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Lunettes de protection, gants, chaussures de sécurité, protections auditives, tenue ou « bleu » de travail, masque anti-vapeur et anti-poussières.	1	Les EPI sont fournis par les candidats.
Matières d'œuvre	1	Contreplaqué, tissus, résine polyester, catalyseur, acétone, gel-coat, mastic armé, consommables (huile moteur, huile 2 temps, carburant, huile d'embase, joints, bougies, filtres), kits de réparation (par exemple : pompe à eau, carburateur, distribution), fournitures électriques (par exemple : câbles, conducteurs, embout, cosses, fusibles, étain, interrupteurs, voyants, ampoules, relais, visserie, disques abrasifs, pâte à polir, produits de nettoyage. Ces matières d'oeuvre seront en concordance avec les machines, le matériel du site.	1	La liste précise des éléments nécessaires à l'organisation de la session sera détaillée dans le DTE.
Documentations	1	Documentations relatives aux équipements utilisés, notices techniques, catalogue de pièces détachées, fiche produit des produits utilisés.	1	Chaque équipement doit être doté de sa notice technique. Les candidats utilisent alternativement la ressource durant la session.
Autres	1	Produits de nettoyage, d'absorption, et d'essuyage.	1	Produits à prévoir en quantité suffisante en fonction du DTE organisateur et du nombre de candidats de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	28/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Agent de maintenance en marine de plaisance est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Agent de maintenance en marine de plaisance Arrêté du 27/11/2017		Agent de maintenance en marine de plaisance Arrêté du 13/11/2020	
CCP	Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance	CCP	Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance
CCP	Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance	CCP	Intervenir sur les éléments en composite et les éléments en bois des bateaux de plaisance
CCP	Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance	CCP	Intervenir sur l'accastillage, le gréement et les équipements de bord des bateaux de plaisance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AMMP	RE	TP-00092	10	21/11/2020	23/11/2020	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

